

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

le 28 mars 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25 et 26 mars 2013

2013 DEVE 40 Dépose d'une déclaration préalable de travaux et autres demandes d'autorisations administratives nécessaires pour la création d'un jardin partagé dans le square des Missions Etrangères, 105 rue du Bac (7^{ème}).

M^{me} Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriale, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 7^{ème} arrondissement en date du 18 mars 2013 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 12 mars 2013, par laquelle le Maire de Paris lui propose d'approuver les principes d'aménagement d'un jardin partagé et de l'autoriser à déposer une déclaration préalable pour la réalisation des travaux correspondants ;

Sur le rapport présenté par M^{me} Fabienne GIBOUDEAUX au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère

Monsieur le Maire de Paris est autorisé à déposer une déclaration préalable de travaux et toutes autres demandes d'autorisations administratives nécessaires à la création d'un jardin partagé dans le square des Missions Etrangères, 105 rue du Bac (7^{ème}), dont l'étude est jointe en annexe.